



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 86-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Fontaine du mail du Marché

Demande de crédit en complément du préavis N° 104-2016 – Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Mardi 4 mai 2021, à 19h00,

Salle de conférences de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 29 avril 2021

PRÉAVIS N° 86-2021

Fontaine du mail du Marché

Demande de crédit en complément du préavis N° 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes

---

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Objet</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Projet</b> .....	<b>2</b>
3.1	Description de la fontaine.....	2
<b>4</b>	<b>Description des coûts</b> .....	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Incidences financières pour la Ville de Renens</b> .....	<b>4</b>
5.1	Investissements .....	4
5.2	Plan des investissements.....	4
5.3	Coût du capital .....	4
5.4	Impact sur le compte de fonctionnement.....	4
<b>6</b>	<b>Conclusions</b> .....	<b>4</b>

Renens, le 19 avril 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1 Objet**

Le présent préavis a pour but de présenter au Conseil communal la demande de financement pour l'installation et la mise en œuvre d'une nouvelle fontaine sur le mail du Marché. Ce crédit vient en complément au crédit voté lors du préavis N° 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes.

## **2 Contexte**

Dans le cadre des travaux de requalification urbaine qui accompagnent l'arrivée attendue du tram, la mise à double sens de l'avenue du 14-Avril constitue la première étape de cet important projet entre Renens et Lausanne.

La réalisation du mail du Marché, en cours de chantier, permettra d'agrandir l'espace public à proximité de la place du Marché et facilitera les traversées piétonnes en direction du nord. Généreusement arborisé avec seize nouveaux platanes qui couvriront la route à terme et offriront ombre et fraîcheur l'été, cet espace accueillera également une place de jeux pour enfants entourée de bancs. Dans le programme initial, la question d'une éventuelle fontaine, voire de la réhabilitation de la fontaine existante, n'avait pas été clairement posée. Le devis voté en 2016 ne prévoyait aucun montant pour ce poste.

La fontaine réalisée par l'artiste André Tommasini, qui était sur place, a dû être démolie en début d'année. Réalisée en béton, elle s'est nettement dégradée avec le temps. Mise hors d'eau il y a déjà quelques années en raison de fuites d'eau importantes, son état ne permettait plus son déplacement. Sa proximité avec un espace de jeux était également problématique. En effet, de par sa structure, elle était facilement escaladée par les enfants qui risquaient de tomber au sol ou de se blesser sur ses arêtes.

Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, il semble pourtant essentiel d'équiper ce nouvel espace public au cœur de la Ville d'un ouvrage permettant d'une part de boire de l'eau, mais aussi d'apporter la présence rafraîchissante d'un bassin d'eau. Ce projet vise également à un usage parcimonieux de l'eau, grâce au mécanisme d'éco-fontaine. C'est pourquoi, la Municipalité propose ce crédit, en complément à celui déjà voté en 2016, pour enrichir le programme d'aménagement.

## **3 Projet**

### **3.1 Description de la fontaine**

Située proche de la place de jeux, la future fontaine intégrera un plan d'eau (470 cm x 180 cm), ainsi qu'un point d'eau potable par bouton poussoir. La taille du point d'eau potable permettra de remplir un récipient, une gamelle ou tout autre contenant.

L'eau de la fontaine fonctionnera en circuit fermé (type éco-fontaine) afin de préserver les ressources naturelles. La solution préconisée utilise la pression d'eau du réseau pour se passer de pompe. L'eau circule donc en circuit fermé et seule une petite partie de l'ordre de 5% à 10% se renouvelle (pertes dues à l'évaporation ou aux éclaboussures). Pour une bonne efficacité, le système sera muni d'une électrovanne et d'une minuterie afin de pouvoir arrêter la fontaine la nuit ou lors de son entretien.

Pour la mise en œuvre, il est nécessaire de faire une zone plate en béton (radier), munie des écoulements et arrivées d'eau nécessaires. La fontaine sera préfabriquée en usine afin de pouvoir avoir des parois lisses, sans joint de coffrage, et sera convoyée par camion pour être installée sur le mail du Marché. La forme rectangulaire ainsi que sa faible profondeur apporteront également un aspect ludique supplémentaire à proximité de la place de jeux.

*(Photo fontaine et emplacement en annexe)*

#### **4 Description des coûts**

##### ***Dépenses d'investissements :***

Les dépenses d'investissement du présent préavis ont été estimées à CHF 72'000.- et s'articulent autour des postes suivants:

Fontaine et bassin en béton:	CHF	37'000.—
Chambre pour évacuation des eaux:	CHF	8'400.—
Electricité, câblage, armoire, électrovanne, horloge:	CHF	3'800.—
Plateforme, socle et béton de nivellement:	CHF	5'800.—
Mandataire GC, plans et suivi des travaux:	CHF	2'900.—
Divers et imprévus:	CHF	<u>8'700.—</u>
Total HT:	CHF	66'600.—
TVA 7.7%:	CHF	<u>5'128.20</u>
Total	CHF	<u>71'728.20</u>
		=====
<b>TOTAL TTC (arrondi):</b>	<b>CHF</b>	<b><u>72'000.—</u></b>

##### ***Entretien courant:***

Ces travaux entraînent une augmentation des charges liées à l'entretien de la fontaine que la Direction Gestion urbaine et développement durable estime à environ CHF 500.- TTC par an. Ce montant comprend les charges de maintenance du disconnecteur, ainsi que celles relatives au nettoyage et à la désinfection de la fontaine une fois par année. La charge liée à la fourniture de l'eau et de l'électricité est estimée à environ CHF 600.- par an.

## **5 Incidences financières pour la Ville de Renens**

### **5.1 Investissements**

L'investissement nécessaire à la réalisation de la fontaine, tel que décrit au chapitre 4 - Budget, se monte à CHF 72'000.- TTC. Cet investissement sera imputé dans le compte à créer suivant: N° 3830.5010.1066 - Fontaine du mail du Marché.

### **5.2 Plan des investissements**

Cette dépense d'investissement n'est pas prévue au plan des investissements.

### **5.3 Coût du capital**

Le coût du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 3'480.- pendant 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante: amortissements CHF 2'400.- (CHF 72'000.- divisé par 30 ans) et intérêts CHF 1'080.- (CHF 72'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3%).

### **5.4 Impact sur le compte de fonctionnement**

Comme décrit au chapitre 4, cet investissement entraîne une augmentation des charges courantes annuelles liées à la fontaine pour environ CHF 1'100.- TTC. Elles seront portées à la section N° 3620 - Espaces verts - pour un montant estimé de CHF 500.- en lien avec l'entretien, et à la section N° 3409 - Edicules publics - pour un montant estimé de CHF 600.- en lien avec la consommation d'eau et d'électricité.

## **6 Conclusions**

Depuis le démarrage du projet du tram et ses mesures d'accompagnement, ainsi que son enquête en 2012, le contexte a quelque peu évolué. Dans ces grands projets, il est difficile de modifier les éléments qui forment un tout et qui ont été validés par l'ensemble des partenaires. Toutefois, ce point d'eau est de compétence unique de la Ville. La Municipalité a pris conscience de la nécessité de compléter le programme d'équipement du mail du Marché en répondant aux diverses interpellations déposées au Conseil communal, dont celle de Mme Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Des fontaines et des points d'eau pour combattre la canicule et améliorer la qualité de la vie en ville ? » en 2020 ou encore celle de M. Ali Korkmaz, intitulée « La place du Marché est un îlot de chaleur » en 2021.

La démarche « Demain Renens » invite également à se pencher sur la présence de l'eau dans l'espace public, dans le but de rechercher des mesures concrètes pour établir les fondements d'un futur plan climat communal.

Le chantier des collecteurs est terminé et la réalisation du double-sens de l'avenue du 14-Avril est en cours. La place de jeux sera installée durant le printemps et les arbres seront plantés à la fin de l'automne. La Municipalité propose au Conseil communal de valider l'ajout d'une éco-fontaine au programme d'aménagement, qui pourra, en cas d'acceptation, être installée dans le courant de l'automne.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 86-2021 de la Municipalité du 19 avril 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 72'000.- TTC pour les travaux de construction et de mise en œuvre de la fontaine sur le mail du Marché.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3830.5010.1066 – Fontaine du mail du Marché.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTÉ** les charges brutes supplémentaires estimées à CHF 1'100.- TTC au budget 2021. Elles seront réparties dans les sections 3620 - Espaces verts - et 3409 - Edicules publics.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:

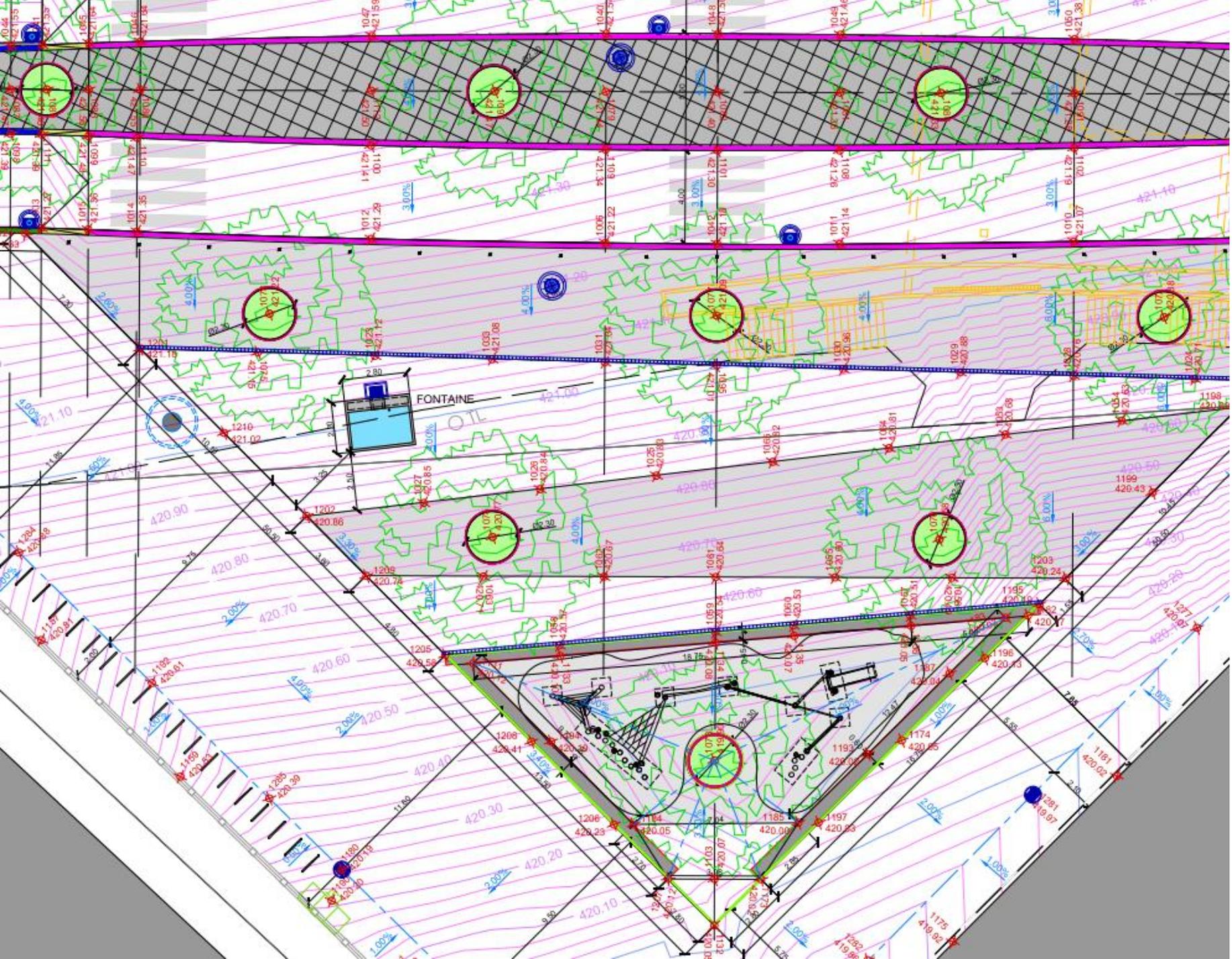


Michel Veyre

Annexes:       - emplacement de la fontaine  
                  - plans des aménagements

Membres de la Municipalité concernés:   - Mme Tinetta Maystre  
  - Mme Patricia Zurcher Maquignaz





# Fontaine

